

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL-2021- 63

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du vendredi 22 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le 22 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Désignation d'un référent territorial « Ambroisie »

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28 octobre 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 octobre 2021

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procuration : Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Était absente excusée : Amélie MOLTER

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté préfectoral n°1893 du 12 juillet 2018,

CONSIDÉRANT la lutte contre l'ambroisie,

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, informe que la lutte contre la prolifération de l'ambroisie, plante envahissante, fortement allergisante, a conduit les préfets à demander le concours des Communes par la nomination d'un référent au sein de son conseil.

Il aura pour rôle :

- De repérer la présence de ces espèces,
- De participer à leur surveillance,
- D'informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération en application de l'arrêté préfectoral susvisé,
- De veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures

Monsieur Claude PETIOT se porte candidat pour être référent territorial « Ambroisie ».

De ce fait, Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, demande au Conseil Municipal d'approuver la désignation de **Monsieur Claude PETIOT** en tant que référent territorial « Ambroisie »

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De désigner **Monsieur Claude PETIOT** en tant que référent territorial « Ambroisie »,
- De transmettre la présente délibération au service « Santé-Environnement » de la Préfecture de la Haute-Marne.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 28 octobre 2021

Le Maire



Monsieur André NOÏROT